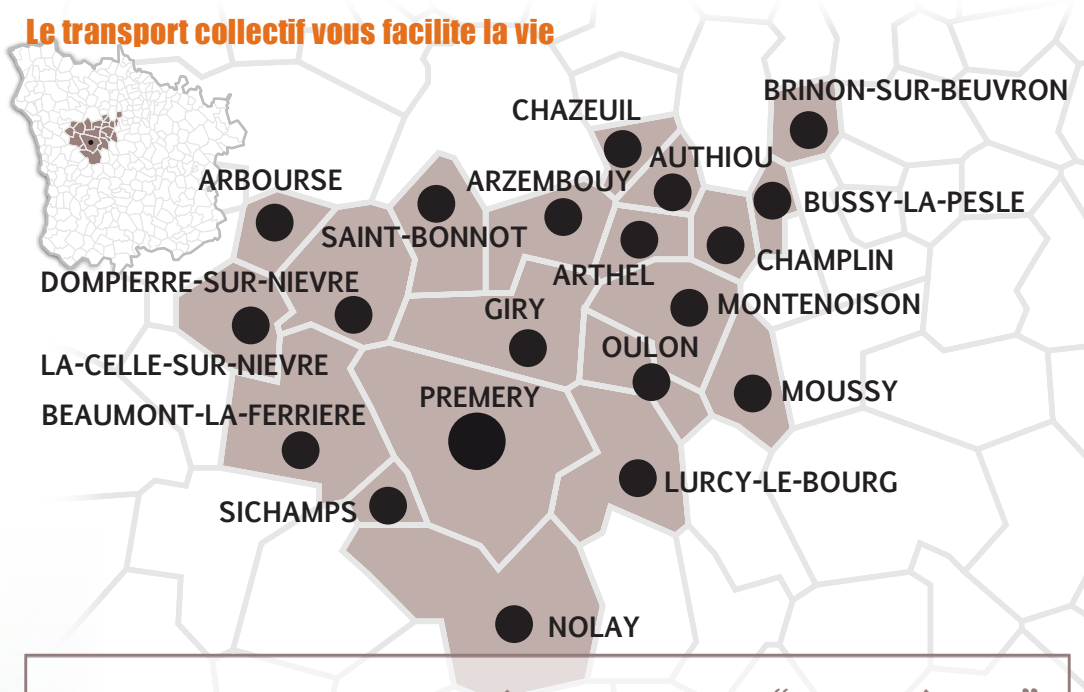


Le transport collectif vous facilite la vie



Le service de transport à la demande “Allo Prémery”

■ Vous habitez les communes de Arbouse, Arthel, Arzembouy, Authiou, Beaumont-la-Ferrière, Brinon-sur-Beuvron, Bussy-la-Pesle, La-Celle-sur-Nièvre, Champlin, Chazeuil, Dompierre-sur-Nièvre, Giry (sauf le Bourg et les hameaux de Gipy et Montigny), Lurcy-le-Bourg, Montenoison, Moussy, Nolay, Oulon, Prémery (hameaux de Breuille, Doudoye, Cervenon et les Granges), Saint-Bonnot, Sichamps.

■ Le service de transport à la demande de Prémery vous permet d'organiser vos déplacements :

- Vers Prémery pour y séjourner de 8h50 à 12h15
 - le mardi (pour toutes les communes sauf Nolay)
 - le samedi (pour la commune de Nolay).

Vous pouvez également utiliser ce service en correspondance avec la ligne d'autocar 45 Clamecy-Nevers en direction de Nevers à 9h10 (arrivée à Nevers à 9h55). Le retour à votre domicile est assuré depuis Prémery à votre retour de Nevers à 17h12 (départ de Nevers à 16h30).

■ Vers le hameau de La Vénerie (commune de Saint-Bonnot) - les mardi et vendredi après-midis au départ de Prémery en correspondance avec la ligne 45 à destination de Clamecy (arrivée à Prémery à 13h02). Retour assuré depuis la Vénerie sur Prémery pour 17h10 (en correspondance avec la ligne 45 Clamecy-Nevers)

■ Le hameau de Thouez (commune de Champlemy) est desservi à la demande le jeudi pour une correspondance avec la ligne 45 (arrêt de Thouez sur la RD977) en direction de Nevers à 13h02 (arrivée à Nevers à 14h10). Le retour à votre domicile s'effectue à partir de 17h24 (période scolaire) ou 19h20 (vacances scolaires) après départ de Nevers à 16h30 ou 18h25.

Pour utiliser ces différents services, il vous suffit d'appeler la veille du jour de fonctionnement entre 11h et 12h au 03 86 37 79 43.

Le service de transport à la demande

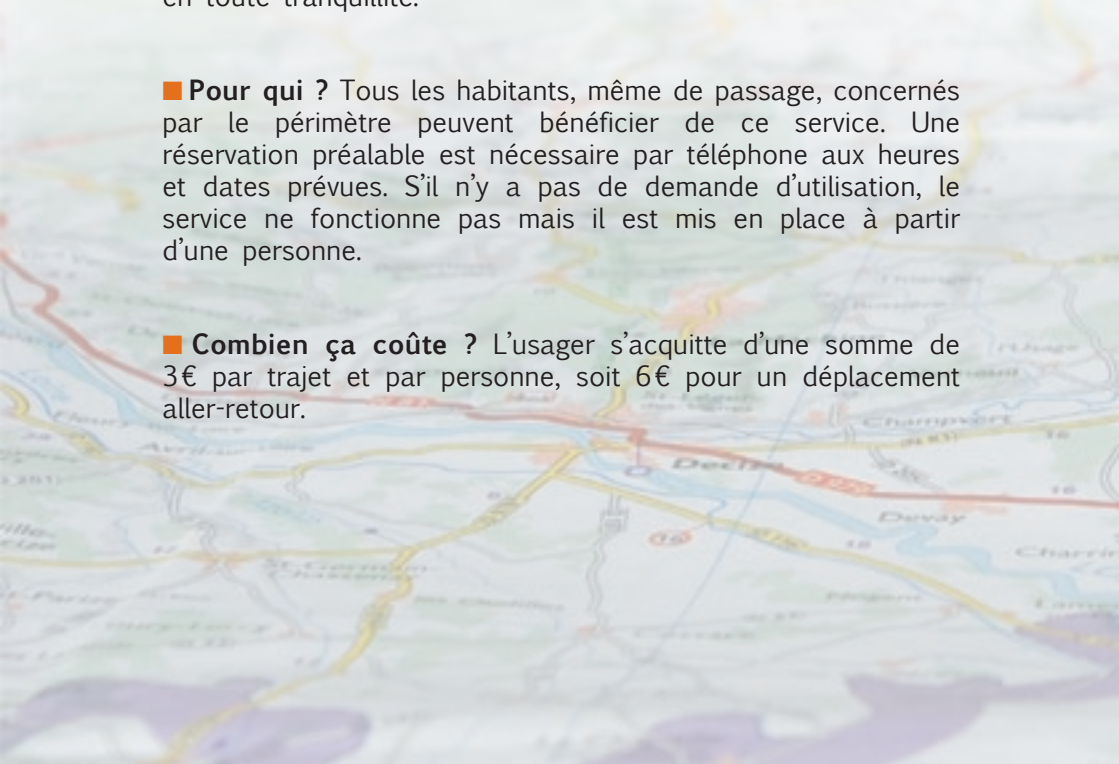
■ **C'est où ?** Le service à la Demande ou SAD fonctionne sur un nombre de communes définies à l'avance et a pour mission d'assurer le plus souvent une liaison entre les communes environnantes et le chef-lieu de canton.

■ **C'est quand ?** Selon une fréquence établie en fonction de l'activité économique du lieu de destination (jour du marché local ou de la correspondance avec une ligne d'autocar).

■ **Comment ça marche ?** Un véhicule vient à domicile vous chercher et vous dépose à un point fixe défini. Le retour à votre domicile s'effectue dans les mêmes conditions. Vous avez ainsi le temps de faire vos courses, d'aller chez le médecin... en toute tranquillité.

■ **Pour qui ?** Tous les habitants, même de passage, concernés par le périmètre peuvent bénéficier de ce service. Une réservation préalable est nécessaire par téléphone aux heures et dates prévues. S'il n'y a pas de demande d'utilisation, le service ne fonctionne pas mais il est mis en place à partir d'une personne.

■ **Combien ça coûte ?** L'utilisateur s'acquitte d'une somme de 3€ par trajet et par personne, soit 6€ pour un déplacement aller-retour.





Communauté de Communes Entre Nièvre et Forêts
Tél: 03 86 37 79 43
la veille du jour de fonctionnement du service.



Service des Transports
Téléphone: 03 86 61 87 10
Courriel: transports@nievre.fr